

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance du mardi 1^{er} avril 2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 1^{er} avril à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Chaumontel, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 26/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 26/03/2025.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. THERRY Eric, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. NIRO Eric, M. FALLOT Frédéric, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BRICHE Etienne, M. DULMET Yves, M. WROBLEWSLI Didier, M. COLLOBER Ernest.

Suppléants : M. DULMET Yves (de M. FONTAINE Pascal), M. WROBLEWSLI Didier (de M. GUEDON Eric), M. COLLOBER Ernest (de M. WHYTE Julien).

Excusés ayant donné procuration : M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles.

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. FONTAINE Pascal, M. WHYTE Julien, M. FABRE Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. BOUAFIA M'hamed, M. GUEDON Eric.

Absents : M. GAUBOUR Jacques, M. SOLER Patrick, M. DUFLOS Jérémy, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, Mme ODELIN. Annick, M. PINSON François, M. BOGERS Jean-Pierre

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. d'ALBOY Géraud.

A été nommée secrétaire : Mme BOCOBZA Sylvie

D2-04-2025**AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2025
DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le montant du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2024 de la section d'exploitation est de 2 627 131.24 € ;

EXPOSE

L'article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que :

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20250401-CFU2024-BF
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

« Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. »

Les résultats à la clôture de l'exercice 2024 sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	1 745 151.68 €	Recettes de l'exercice	1 906 514.06 €
Dépenses de l'exercice	1 224 811.92 €	Dépenses de l'exercice	2 677 071.70 €
Résultat de l'exercice 2024 (excédent)	520 339.76 €	Résultat de l'exercice 2024 (déficit)	-770 557.64 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023 (excédent)	2 106 791.48 €	Résultat à la clôture de l'exercice 2023 (excédent)	1 601 437.95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 (excédent)	2 627 131.24 €	Résultat de clôture de l'exercice 2024 (excédent)	830 880.31 €
Résultat à affecter		Reporté en section d'investissement	

Les montants des restes à réalisés de l'exercice 2024 est :

RAR en recettes d'investissement	881 805.29 €
RAR en dépenses d'investissement	955 108.14 €
Solde des RAR (déficit)	- 73 302.85 €

Le besoin de financement se calcule ainsi :

Résultat de clôture de la section d'investissement	830 880.31 €
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 73 302.85 €
Solde d'exécution (excédent)	757 577.46 €

Le Compte Financier Unique 2024, avec un solde d'exécution excédentaire, ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de reporter la totalité du résultat d'exploitation, soit 2 627 131.24 €, à la section d'exploitation du budget 2025 au compte 002 (en recettes).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de reporter le résultat d'exploitation, d'un montant de 2 627 131.24 €, à la section d'exploitation du budget 2025 au compte 002

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : le 04/04/2025

Monsieur Claude KRIEGUER, Président du SIECCAO



Madame Sylvie BOCOBZA, Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20250401-CFU2024-BF
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025